



Union locale des
syndicats CNT de
Haute-Garonne

33, rue Antoine Puget

cnt.31@cnt-f.org

cnt-f.org/cnt31

07 81 10 63 66



Pas touche à nos retraites : grève générale à partir du 5 décembre

Nos conquêtes sociales ne sont pas négociables à la baisse

Il y a l'intox et les faits. Au nom d'un principe « universel », Macron et son gouvernement proposent de changer totalement le principe de nos retraites.



Au final, nous serons tous et toutes les perdant.es de cette réforme : le montant des pensions de toutes les professions va diminuer de plusieurs centaines d'euros !

Pourquoi ? C'est simple : avec le système à points (un euro cotisé = un point), le calcul de la pension se fait sur toute ta carrière (périodes de chômage, congés maladie et maternité...) et non pas sur tes 25 meilleures années pour les salarié.es du privé

ou les 6 derniers mois pour les fonctionnaires. L'âge de départ à la retraite ne serait pas touché... mais il faudrait cotiser plus longtemps pour ne pas avoir de diminution de sa pension... et donc partir plus tard.

Quelle retraite à la fin ?

Aujourd'hui, le calcul est assez simple, mais avec le système MacronDelevoye, la valeur du point n'est pas claire et peut changer en fonction de décisions politiques. **Par exemple en cas de crise, le gouvernement pourrait décider de baisser la valeur du point ou de la « geler » ...** vous ne savez plus combien vous toucherez. Nous sommes tous et toutes les perdantes de cette réforme... sauf les fonds de pension !

Un scénario écrit à l'avance :

Avec des pensions moindres, les conditions de vie déjà difficiles pour beaucoup de retraités vont empirer. Mais si vous avez assez d'argent, vous pourrez décider de placer cet argent dans des fonds de pensions pour espérer toucher un complément de retraite. C'est le principe de la capitalisation. Le patronat de ce secteur se frotte les mains : il aura accès à des sommes colossales qu'il placera sur les marchés financiers. C'est du boursicotage avec une recherche toujours plus irraisonnée des profits contre les conditions de travail des salariés toujours plus pressurisés et contre l'équilibre écologique de la planète. La logique du gouvernement est ultra libérale.

Le salaire socialisé et la cotisation sociale

Sur une fiche de paie, une partie du salaire est payée individuellement aux salarié.es, c'est le salaire net (ou salaire direct). L'autre partie, formée de cotisations sociales, est versée dans les différentes caisses (sécurité sociale, etc.) : C'est le salaire indirect ou le salaire socialisé.

La cotisation sociale fait donc partie intégrante du salaire. **Réduire la cotisation sociale, sous prétexte de soulager les « charges » de l'entreprise, c'est réduire le salaire !** Elle n'est pas un prélèvement ou une charge, ni un impôt, ni une taxe, ni une épargne, ni une assurance **mais du salaire !**

Il permet la reconnaissance sociale de toutes les situations des travailleur.euses et de prendre en compte les aléas de la vie. Qu'ils.elles soient actif.ves, précaires, chômeur.euses, retraité.es, **les salarié.es sont reconnu.es en tant que travailleur.euses** : le.la chômeur.euse indemnisé.e comme un.e salarié.e demandeur.euse d'emploi, le.la retraité.e, comme un.e salarié.e pensionné.e.

Cet aspect est important car il pose comme principe, la solidarité entre les travailleur.euses et il confisque aux représentants de l'État la gestion d'une partie des revenus des travailleur.euses : le salaire socialisé.



Aujourd'hui le principe de notre système des retraites, mais plus généralement celui de la sécurité sociale, se base sur le financement par la cotisation sociale. **Si le gouvernement arrêta de faire des cadeaux de plusieurs milliards d'euros au patronat en les exonérant de cotisations sociales, le déficit n'existerait pas ! Si les salaires augmentaient, les cotisations aussi, finançant ainsi nos caisses de sécurité sociale !**

Mais le patronat veut faire main basse sur cet argent qui sert la solidarité et non ses intérêts égoïstes. Le système par point sort de cette solidarité. Chacun et chacune cotise pour soi. Certains prendront des complémentaires. Et les autres ? Il ne respecte pas

non plus les spécificités des métiers et leur pénibilité en effaçant les 42 régimes de retraite.

L'espérance de vie n'est pas la même pour tous et pour toutes selon nos métiers. Mais ça, le gouvernement s'en moque. La justice, ce n'est pas de niveler par le bas en retirant à certain·es ce qu'elles et ils ont obtenu par leurs luttes.

La CNT 31 appelle l'ensemble du camp des travailleurs et des travailleuses (salarié·es, précaires, la jeunesse et les retraité·es) à participer et à amplifier la grève à partir du 5 décembre pour la défense de nos retraites mais aussi pour l'obtention de nouveaux acquis.

Les principales confédérations syndicales ont d'ores et déjà rendu public un appel à la grève interprofessionnelle nationale pour le 5 décembre. Par ailleurs un certain nombre de structures syndicales appellent à la grève illimitée à partir du 5 décembre, notamment à la SNCF, à la RATP, dans l'Éducation, dans le Transport, dans l'Énergie...



LA CNT REVENDIQUE

Le retrait de la loi travail et autres lois /ordonnances patronales à venir ;

L'amnistie pénale et civile pour l'ensemble des militant.es condamné.es ;

Le renforcement des droits syndicaux en entreprise ;

Un accès aux indemnités chômage avec un taux de remplacement à 100 % du meilleur salaire ;

l'autogestion des caisses de la sécurité sociale, par les salarié.es eux et elles-mêmes, selon le modèle existant avant les ordonnances de 1967 (qui ont introduit le paritarisme syndicats/patronat) et son financement par le

salaires socialisés ;

L'arrêt des exonérations de cotisations sociales patronales ;

Une augmentation significative des salaires ;

Titularisation/ CDI sation de tous les emplois précaires (du public comme du privé)

**LES JEUNES DANS LA GALÈRE,
LES VIEUX DANS LA MISÈRE, DE CETTE SOCIÉTÉ-LÀ,
ON N'EN VEUT PAS !**